

REGLEMENT INTERIEUR

2^{ème} Coupe de Feu, les 7 et 8 octobre 2023

Article 1 : Présentation

Le club de Marseille Echecs organise la deuxième édition du tournoi de la Coupe de feu. Il est réservé uniquement aux joueurs ayant un classement inférieur à 1800 élo. Ce tournoi a lieu au CMA des Lices, 12 rue des Lices 13007 Marseille.

1.1 Responsable du tournoi

Le directeur du tournoi est Mr AZARI William.

1.2 Equipe d'arbitrage

L'arbitrage du tournoi est assuré par Mr CHERKI Thomas (AFO2)

Article 2 : Règles générales

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur au moment du tournoi.

2.1 Forfait

Un joueur qui arrive dans la salle de jeu avec plus de 30 minutes de retard perd la partie par forfait. On considèrera qu'un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, a abandonné le tournoi sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés.

2.2 Nulle par accord mutuel

Autorisé sous réserve que les joueurs aient achevé au moins un coup chacun.

Article 3 : Les appariements

- Les appariements se font au Système Suisse standard en 5 rondes.
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits d'inscription.
- Les appariement sont effectués à partir du logiciel Papi.

Article 4 : La cadence

Les parties se joueront en 50 minutes avec un rajout de temps de 10 secondes par coup.

Article 5 : Les horaires

Inscription et pointage	Samedi 7 octobre de 13h à 13h45
Ronde 1	Samedi 7 octobre à 14h
Ronde 2	Samedi 7 octobre à 16h30
Ronde 3	Dimanche 8 octobre à 10h
Ronde 4	Dimanche 8 octobre à 12h30
Ronde 5	Dimanche 8 octobre à 15h
Remise des prix	Dimanche 8 octobre vers 17h

Article 6 : Inscription

6.1 Droits d'inscription

Adultes : 30€ (40€ à partir du 4 octobre 2023)

Jeunes : 15€ (20€ à partir du 4 octobre 2023)

6.2 Licence

Les personnes ayant le code fide FRA doivent être titulaire d'une licence A de la FFE.

Le Comité d'Organisation pourra demander aux personnes non-licenciées de s'acquitter sur place des frais nécessaires à l'obtention d'une licence A dans le club de Marseille Echecs.

6.3 Inscriptions limitées

Seuls les joueurs ayant un classement inférieur à 1800 élo sont autorisés à s'inscrire.

Article 7 : Le classement et le départage

Le classement général est établi selon le nombre de points de parties acquis (victoire = 1 point, match nul = 0,5 point, défaite = 0 point).

En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement le système Buchholz tronqué, puis le système cumulatif et enfin la performance.

Article 8 : Les prix

- Les prix sont intégralement remis au système Hort.
- Les prix ne sont pas cumulables. Un joueur pouvant prétendre à plusieurs prix se verra attribuer le prix le plus important.
- Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la remise des prix.

Article 9 : Le comportement des joueurs

- Les joueurs s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs affichée dans la salle de tournoi.
- Durant la partie, les joueurs doivent rester dans l'espace de jeu constitué des salles de jeu, des toilettes, de la buvette et de ses abords extérieurs.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans l'espace de jeu pendant les rondes.
- Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.

Article 10 : Les appareils électroniques

Les moyens électroniques de communication des joueurs ne sont tolérés dans la salle de tournoi que s'ils sont éteints et rangés dans un sac.

Tout son émis entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Article 11 : Les litiges

Seul l'arbitre reste compétent pour régler tout litige. Un joueur peut toujours saisir la commission d'appels sportifs de la Ligue PACA des Echecs en rédigeant un procès-verbal, après s'être plié aux décisions de l'arbitre, celui-ci étant tenu de fournir toutes précisions et modalités utiles.

L'organisateur
AZARI William

L'arbitre
CHERKI Thomas